

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Table des matières

La formation professionnelle	8
Le concours	9
L'inscription au concours	10
Admissibilité	10
Documents à fournir	1
Test de langue	1;
Test de français en ligne (TFL)	14



La formation professionnelle

1) Qu'est-ce qu'Éducation internationale et son service Québec métiers d'avenir?

Éducation internationale est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, Éducation internationale les réunit, les appuie et les représentent afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international.

Québec métiers d'avenir est un service d'accompagnement personnalisé créé par Éducation internationale pour les personnes qui souhaitent étudier en formation professionnelle et vivre une expérience unique au Québec.

Le ministère de l'Éducation du Québec mandate Éducation internationale pour la gestion de plusieurs programmes, dont le concours de bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité.

Pour en savoir plus sur la coopérative : Éducation internationale

Pour en savoir plus sur le service d'accompagnement : Québec métiers d'avenir

2) Qu'est-ce que la formation professionnelle?

La formation professionnelle mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ces formations de courte durée (1 à 2 ans) sont axées sur l'apprentissage d'un métier et privilégient l'enseignement de compétences en lien direct avec le marché du travail.

Pour certains DEP, il est possible de se perfectionner en effectuant une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dont la durée varie entre 3 et 6 mois.

Ces diplômes officiels sont délivrés par le ministère de l'Éducation du Québec.

3) Quels sont les critères de réussite en formation professionnelle ?

En formation professionnelle, chaque compétence est évaluée de façon individuelle. Un seuil de réussite est déterminé pour chacune des compétences, par exemple 80 points sur 100. Les mentions « Succès » ou « Échec » apparaissent sur le relevé des apprentissages, si l'élève obtient ou non le seuil de réussite.

L'élève obtient des points en fonction des critères d'évaluation déterminés, qui vous seront partagés par l'enseignant au moment venu.

Si l'élève échoue une compétence, il a la possibilité de repasser l'examen. En temps normal, un élève qui échoue deux fois une compétence doit la reprendre en entier, les cours compris. Cela peut toutefois retarder l'élève dans sa formation.

Certaines compétences ont des seuils de réussite plus élevés, notamment dans les domaines de la santé, où l'obtention d'une note parfaite est souvent exigée.





Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité Pour les élèves internationaux en formation professionnelle Financés par le ministère de l'Éducation du Québec



Les compétences à réussir pour chacune des formations sont bien inscrites dans leur page personnalisée sur le site web de Québec métiers d'avenir.

4) Pourquoi faire une formation professionnelle au Québec?

La formation professionnelle au Québec est reconnue mondialement pour la qualité de ses programmes et ses méthodes d'enseignement novatrice. De plus, les centres de formation du Québec sont dotés d'équipements ultramodernes, à la fine pointe de la technologie.

Vous aurez aussi la possibilité de travailler pendant et après votre formation au Canada. Vous aurez également accès à de bonnes conditions de travail et à un emploi bien rémunéré.

5) Est-ce que tous les centres offrent la même qualité de formation ?

Oui, les formations doivent toutes offrir le même contenu aux élèves, peu importe le centre dans lequel elles sont dispensées. De plus, les centres de formation avec lesquels nous collaborons offrent tous des infrastructures ultramodernes et des équipements à la fine pointe de la technologie permettant d'optimiser l'apprentissage.

6) Qu'est-ce qu'un « service d'accueil »?

Certains centres de formation offrent des services supplémentaires au sein de leur établissement, afin de veiller au bon accueil de leurs élèves internationaux. Les services d'accueil varient selon les centres de formation.

Les services qui peuvent être proposés sont listés ci-dessous :

- Intégration au milieu de vie ;
- Accueil à l'arrivée :
- Intégration scolaire ;
- Intégration pour la famille ;
- Information générale et le suivi administratif ;
- Accompagnement pour le logement.

Pour connaître les services offerts par les différents centres de formation, vous pouvez cliquer ICI.

7) Quelles sont les formations offertes dans le cadre du concours de bourses d'excellence ?

Les centres de formation professionnelle déterminent quelles formations ils souhaitent offrir dans le cadre du concours de bourses. La plupart des formations sont priorisées par le ministère de l'Éducation. Un ratio de 50% de formations priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses et des exemptions des droits de scolarité. La liste des formations priorisées se trouvent en Annexe 1 du Guide d'instructions pour les candidats.

8) Combien de temps dure une formation?







La durée varie entre 9 mois et 2 ans, selon les formations. Vous trouverez plus de précisions pour chaque formation en cliquant ICI.

9) À quel moment peut-on débuter une formation?

Dans le cadre du concours de bourses d'excellence, si vous devenez récipiendaire, vous devez entrer en formation entre le mois d'août 2024 et le 31 mars 2025. Autrement, vous pourriez perdre votre bourse ou l'exemption.

10) Quel diplôme obtient-on à la fin de la formation?

Les formations proposées permettent d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) délivré par le ministère de l'Éducation du Québec.

Le concours

1) Combien coûte l'inscription au concours de bourses?

Le concours de bourses d'excellence est GRATUIT. Si vous débutez l'inscription au dossier et que des frais d'ouverture de dossier sont exigés, vous n'êtes pas au bon endroit!

Lors de l'inscription, assurez-vous de sélectionner l'option : « Bourse d'excellence ». Votre candidature ne sera pas enregistrée si vous ne sélectionnez pas la bonne option!



2) Vous parlez de régions et/ou de formations priorisées, quelles sont-elles ?

Les formations et régions priorisées ont été déterminés par le ministère de l'Éducation, afin de s'assurer que des récipiendaires d'une bourse d'excellence soient sélectionnés pour au moins 50% des régions et des formations priorisées. La liste est disponible en Annexe 1 et 2 du Guide d'instructions pour les candidats.

3) Je suis inscrit à un cégep ou une université, dois-je annuler pour m'inscrire au concours ?

Si vous êtes récipiendaire d'une bourse d'excellence, vous devrez annuler votre admission au Cégep ou à l'Université, afin de faire votre formation dans un Centre de formation professionnelle. En attendant les résultats, vous pouvez maintenir votre admission.







Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité



Pour les élèves internationaux en formation professionnelle Financés par le ministère de l'Éducation du Québec

Toutefois, assurez-vous que vous êtes bien informé sur ce qu'est la formation professionnelle. En voici une brève description: « La totalité de la formation est consacrée à l'apprentissage du métier (il n'y a pas de formation générale). Les compétences nécessaires à la pratique du métier sont définies par les acteurs du marché du travail. À la fin de ses études, l'élève a donc le profil exact de compétences requises par les entreprises, ce qui favorise son embauche et son intégration au marché du travail. »

Nous vous invitons donc à bien prendre connaissance de ce qu'est la formation professionnelle afin de vous assurer qu'elle correspond bien à vos besoins et objectifs. La formation professionnelle **n'est pas** une formation supérieure du même type que le cégep ou l'université.

4) Comment sont déterminés les récipiendaires?

Les dossiers des candidatures sont analysés par l'établissement d'enseignement choisi par l'élève international. Selon la volonté des établissements d'enseignement participants, un outil de sélection aléatoire pourra être utilisé par Éducation internationale, afin de transmettre un nombre maximal de candidatures. Par la suite, les dossiers retenus en présélection par l'établissement d'enseignement sont envoyés au comité de sélection externe, qui évalue de nouveau les dossiers et les classent au mérite.

Les indicateurs utilisés incluent, sans s'y limiter :

- les résultats scolaires antérieurs;
- la progression des études;
- les motivations et intérêts de l'élève étranger;
- les lettres de recommandation (le cas échéant);
- les prix et distinctions (le cas échéant).

Des notes sont attribuées selon les critères suivants :

Lettre de motivation (pertinence du projet et motivation, qualité de la langue) : 30 %

Parcours académique : 30 %
Prix et distinctions : 5 %
Recommandations : 15%

Qualité globale de la demande : 20 %

Les récipiendaires sont ensuite déterminés en fonction du budget en bourses d'excellence que le ministère de l'Éducation octroi. Une fois le budget pour les bourses écoulé, des exemptions de droits de scolarité seules sont offertes aux candidats qui se sont qualifiés (c'est-à-dire qui ont déclaré une capacité financière de 15 000\$ et plus et qui se sont inscrits pour les deux concours). Un nombre maximal d'exemptions peut aussi être offertes par année.



Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité Pour les élèves internationaux en formation professionnelle



Financés par le ministère de l'Éducation du Québec

5) Comment faire le choix de programme (« Bourses d'excellence » et « Exemption des droits de scolarité)?

- a. Choisissez seulement « Bourses d'excellence » si: vous êtes en mesure de déclarer une capacité financière de plus de 3 000\$, mais inférieure à 15 000\$. Vous demeurerez admissible à la possibilité de gagner une bourse d'excellence, comprenant une exemption des droits de scolarité. Vous ne pourrez toutefois pas obtenir une exemption des droits de scolarité seule, advenant le cas où vous ne seriez pas retenu-e pour l'obtention d'une bourse.
- b. Choisissez les deux programmes (« Bourses d'excellence » et « Exemption des droits de scolarité » si : vous êtes en mesure de déclarer une capacité financière égale ou supérieure à 15 000\$. Dans le cas où vous ne seriez pas sélectionné-e pour l'obtention d'une bourse d'excellence, vous pourriez tout de même avoir la chance d'obtenir une exemption des droits de scolarité seule.

Si vous ne pouvez pas prouver une capacité financière de plus de 3 000\$, malheureusement, vous n'êtes pas admission au concours de bourses d'excellence.

L'inscription au concours

Admissibilité

1) Est-ce que les binationaux (nationalité française + autre) sont éligibles ?

Les candidats ayant la nationalité française ne peuvent pas participer au concours de bourses d'excellence, puisqu'ils bénéficient déjà d'une exemption des droits de scolarité, grâce à l'entente France-Québec.

2) Est-ce que je peux envisager le projet avec ma famille?

Oui, votre famille peut vous accompagner dans le projet. Si vous obtenez un permis d'études d'une durée de plus de 6 mois, votre conjoint ou conjointe pourra faire une demande de permis de travail ouvert. La durée de validité de ce permis sera identique à celle de votre permis d'études. Vos enfants pourront aussi fréquenter la garderie ou l'école, selon leurs âges. Il faut toutefois noter que le montant de la bourse ne sera pas augmenté si vous venez en famille. De plus, pour l'Immigration, il vous faudra prouver une capacité financière plus grande selon votre situation familiale.

3) Pourquoi les personnes de nationalité française et ceux en démarches de résidence permanente ne sont-ils pas admissibles au concours?

Les personnes faisant partie de ces catégories sont déjà exemptées des droits de scolarité. Le concours de bourses vise ceux qui ne bénéficient pas déjà de cette exemption.

Documents à fournir







Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité Pour les élèves internationaux en formation professionnelle Financés par le ministère de l'Éducation du Québec



4) Dois-je obligatoirement remplir le formulaire de candidature (PDF) à l'ordinateur, ou puis-je le remplir à la main ?

Vous pouvez remplir le document à l'ordinateur ou à la main. Si vous le remplissez à la main, assurezvous que vous écrivez lisiblement et que le document demeure propre.

5) Concernant le formulaire de candidature, je souhaiterais ajouter des détails dans les différentes sections, mais je n'ai pas assez de place. Que faire ?

Limitez vous à l'espace permis. Allez à l'essentiel. Toute feuille ajoutée au formulaire pour compléter les éléments ne sera pas considérée dans l'analyse du dossier.

6) Je n'ai pas d'expérience professionnelle. Que dois-je inscrire dans la section prévue à cet effet?

Vous devez cocher le bouton « N/A », qui signifie « Non-applicable ». Nous comprendrons donc que la section n'a pas pu être remplie et non pas que vous avez oublié de la remplir.

7) Je n'ai jamais reçu de bourse ou de prix auparavant. Que dois-je inscrire dans la section prévue à cet effet?

Vous devez cocher le bouton « N/A », qui signifie « Non-applicable ». Nous comprendrons donc que la section n'a pas pu être remplie et non pas que vous avez oublié de la remplir.

8) Doit-on traduire les documents ? Si oui, quelles sont les langues autorisées ?

Les documents doivent être en français ou en anglais. Si vous détenez des documents dans une autre langue que celles-ci, vous devez faire traduire vos documents par un traducteur agréé.

6) Mon passeport est expiré ou en cours de renouvellement, puis-je m'inscrire?

Oui, vous pouvez vous inscrire. Nous vous suggérerons, si vous êtes récipiendaire de la bourse, de faire renouveler votre passeport, car un passeport à jour sera nécessaire pour les démarches d'immigration.

7) Qui peut remplir les formulaires de recommandations?

Les formulaires de recommandations doivent être remplis par des personnes qui vous connaissent bien dans votre milieu scolaire ou professionnel. Ces personnes connaissent vos qualités et sont en mesure de recommander votre candidature pour le concours de bourses. Les deux formulaires doivent être remplis par des personnes différentes. Elles ne peuvent pas être des membres de votre famille ou des amis proches.



Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité Pour les élèves internationaux en formation professionnelle Financés par le ministère de l'Éducation du Québec



8) Quels types de documents scolaires sont acceptés ?

Vous devez fournir vos diplômes et relevés de notes associés de vos études depuis l'école secondaire. Les formations professionnelles requièrent un niveau minimal de secondaire 3, 4 ou 5, au Québec, ce qui correspond normalement à la troisième, seconde ou première réussie dans d'autres systèmes scolaires. Si vous disposez de documents scolaires pour des études supérieures au niveau secondaire (ex. Technique, collégial ou universitaire), vous pouvez aussi déposer vos diplômes et relevés de notes associés.

Si, lors du dépôt de la candidature, vous êtes en train de compléter un niveau scolaire, déposez vos relevés de notes disponibles. Vous ne pourrez pas ajouter d'autres documents, une fois le dépôt des candidatures terminé. Nous considérerons donc les documents scolaires des niveaux antérieurs en priorité, en plus du niveau en cours mais non complété.

9) Que faire si je n'ai plus mes diplômes ou mes relevés de notes?

Il vous faudra en faire la demande auprès des écoles ou établissements scolaires fréquentés.

10) Dois-je prévoir d'avoir en main mes documents originaux, lors de mon arrivée au Canada ?

Oui. Les documents scolaires originaux sont importants à avoir à porter de main. Si vous êtes récipiendaire de la bourse, le centre de formation professionnelle vous demandera de lui fournir vos documents originaux à votre arrivée. C'est très important, sinon cela pourrait retarder votre entrée en formation.

11) Pourquoi y a-t-il une section commentaires, quand je dépose un document?

Les commentaires nous permettent d'avoir un aperçu rapide du document qui a été déposé. Cela nous aide à trier les différents documents. Nous pouvons aussi nous assurer que le document déposé correspond bien au commentaire qui a été inscrit. Des précisions de votre part quant au document peuvent aussi être ajoutés.

Test de langue

12) Est-ce que les tests de langue sont obligatoires ?

Oui. Toutefois, vous serez exempté de fournir un résultat à un test officiel de français (ou d'anglais, selon la langue d'enseignement) si l'une des situations suivantes s'applique à vous :

- Vous avez effectué vos études en français en France ou au Canada, ou entièrement en anglais (si la formation choisie est dispensée en anglais);
- Vous possédez un diplôme d'études supérieures universitaires dont la langue d'enseignement est le français (ou l'anglais) et dont la durée est au minimum 2 ans;
- c. Preuve de niveau de français seulement* : Vous êtes titulaire d'un diplôme français visé par le ministère de l'Éducation national de France



Progran

Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité

Pour les élèves internationaux en formation professionnelle Financés par le ministère de l'Éducation du Québec

*Notez que les centres de formation professionnelle anglophones exigent une preuve de niveau de français également.

13) Quels sont les tests de langue acceptés?

a. Français: TEF, TCF, TFI, DELF, TEFAQ, TFL ou DALF

b. Anglais: TOEFL iBT, IELTS

14) J'ai 2 années d'études supérieures en français, dois-je passer le test ?

Vous pourriez être exempté de fournir un test de langue française, si vous êtes en mesure de fournir votre diplôme et tous les relevés de notes de ce cycle d'études. Une lettre de l'établissement d'enseignement mentionnant que le programme a été dispensé en français peut également être utile, notamment pour les pays où le français n'est pas toujours la langue d'enseignement.

15) J'habite dans un pays dont une des langues officielles est le français, je parle français depuis ma naissance, dois-je passer le test ?

Oui, vous devez fournir un test de langue, sauf si vous êtes en mesure de fournir une des preuves suivantes:

- c. Vous avez effectué vos études en français en France ou au Canada;
- d. Vous possédez un diplôme d'études supérieures universitaires dont la langue d'enseignement est le français et dont la durée est au minimum 2 ans;
- e. Vous êtes titulaire d'un diplôme français visé par le ministère de l'Éducation national de France

16) Que dois-je mettre dans la section sur le niveau de langue, si je considère que je suis exempté de fournir une preuve du niveau ?

Vous pouvez y déposer vos documents justificatifs pour l'exemption, soit vos diplômes et relevés de notes de vos études supérieures.

Vous devez aussi inscrire un commentaire expliquant le dépôt de ces documents.

17) Je n'ai pas le temps de passer de test de langue avant la clôture des inscriptions au concours. Que faire?

Vous pouvez soumettre votre dossier « tel quel ». Le centre de formation choisi analysera votre dossier et déterminera s'il considère celui-ci comme conforme ou non. Vous pourriez être refusé si vous ne fournissez aucun test de langue et que vous ne répondez pas aux critères d'exemption pour le test.

Vous ne pouvez pas rajouter de documents une fois les inscriptions terminées.





Vous pouvez aussi vous inscrire au TFL. Voir ci-bas.

Test de français en ligne (TFL)

18) Qu'est-ce que le TFL?

Pour toute l'information concernant le TFL, veuillez consulter notre site web: https://www.quebecmetiersdavenir.com/test-de-francais-en-ligne/

19) Comment s'inscrire au TFL?

Si vous souhaitez faire le TFL, merci de suivre la procédure suivante :

- 1. Payer les frais de 235\$ pour effectuer le TFL (disponible à l'étape 4 de votre candidature). Une autre personne que vous peut effectuer le paiement.
- 2. Joindre votre reçu de paiement dans votre dossier d'inscription.
- 3. Nous vous inscrirons ensuite au TFL. Vous recevrez la procédure pour passer votre test par courriel.

20) Je n'ai pas le temps de passer le TFL avant la clôture des inscriptions au concours. Que faire?

Si vous avez pu effectuer le paiement pour passer le TFL **avant** la clôture des inscriptions, vous pourrez passer le test de langue après. Nous nous occuperons d'ajouter le résultat de votre test à votre dossier.

Aucun paiement ne sera accepté au-delà de la clôture des inscriptions.

21) Je me suis inscris à votre test, mais je ne trouve pas le moyen de réserver un créneau pour le passer. Que faire ?

Une fois le paiement effectué, vous recevrez un courriel de confirmation au courant de la journée. Notre partenaire s'occupant de la passation du TFL communiquera avec vous dans les 2 semaines suivantes, afin de prendre rendez-vous pour passer le test. Vous devez lui indiquer vos disponibilités selon les créneaux proposés. Gardez en tête que cette personne doit évaluer votre niveau de français. Nous vous invitons donc à utiliser les formules de politesse d'usage et répondre de façon claire et précise.

